



Le 16/04/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Châtelleraut | Temps de lecture : +/- 1 minute

Protoxyde d'azote, une mobilisation engagée depuis 2023

Châtelleraut, le 16 avril 2026 - Face au développement de l'usage détourné du **protoxyde d'azote**, la Ville de Châtelleraut a pris ses responsabilités dès **le 2 juin 2023**, avec un arrêté municipal en vigueur de **11h à 4h**, sur des **secteurs identifiés**. Une décision anticipée - Châtelleraut était la première commune de la Vienne - pris pour protéger la santé publique et préserver la tranquillité des habitants.

Au-delà de cette mesure réglementaire, la Ville déploie depuis plusieurs mois une action coordonnée et structurée, portée notamment par **Luigi Pinheiro**, conseiller municipal délégué à la sécurité civile et à la médiation.

Le service PTP a ainsi cartographié les signalements issus de nombreux services (cadre de vie, bailleurs sociaux, GUSP, éducation, sports, médiathèques...), permettant de **mieux cibler** les interventions des forces de sécurité (Police municipale, Police nationale, CSU) et d'**agir sur les zones concernées**.

Cette dynamique partenariale s'est renforcée avec la tenue d'une **Cellule de Partenariat Opérationnel (CPO)** dédiée au sujet, le mardi 31 mars, dans le cadre du CLSPD. Cette instance a réuni une vingtaine d'acteurs (forces de l'ordre, institutions, travailleurs socio-éducatifs, professionnels de santé, CSAPA...) afin d'**analyser le phénomène et coordonner les réponses**.

Parallèlement, **plusieurs actions de prévention et de sensibilisation** sont engagées :

- **interventions du CSAPA** (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et de partenaires auprès des jeunes, notamment **en milieu scolaire** ;
- actions à venir portées par les structures jeunesse (Le 4, maisons de quartier...) ; **conférence de sensibilisation** des professionnels organisée par Solution Médiation 86, avec l'intervention du **Dr Berthier** ;
- **campagne de communication** grand public prochainement déployée (réseaux sociaux).

Enfin, au niveau national, un projet de loi visant à durcir la législation autour du protoxyde d'azote

est en préparation. Ce cadre renforcé permettra d'accroître l'efficacité des mesures coercitives et de la réponse pénale.

VOS CONTACTS

Lydia de Abreu

Attachée de presse

05 49 20 20 08

06 37 98 15 50

lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr